Ville de beauchamp

Travaux chemin de la butte de la Bergère

La Ville réalise des travaux de réfection du chemin de la Butte de la Bergère à compter du mois de juin.

▼ Contenu

Une reprise totale de la voirie est en cours de réalisation (trottoirs, chaussée, remplacement de bordures et caniveaux) entre l’avenue Gambetta et le n°65 chemin de la Butte de la Bergère.

Afin d’améliorer l’absorption de l’eau, les trottoirs seront « désimperméabilisés ». L’enrobé sera supprimé pour laisser place à un sol perméable en stabilisé, hormis pour les bateaux ou il sera utilisé pour les sorties de propriétés. Parallèlement, la circulation des piétons et des véhicules sera repensée : mise en sens unique de la voie dans le sens Gambetta vers la zone industrielle, instauration d’une zone 30, création d’un passage surélevé à l’intersection de l’allée Chopin et création d’un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite entre les n°10 et n°18 de la voie.

Afin de permettre la création d’un contre-sens cyclable, un stationnement unilatéral côté pair sera instauré. En complément, des places de stationnement supplémentaires seront matérialisées.

Les travaux débuteront par la réhabilitation des trottoirs et bordures (en maintenant l’accès voiture aux propriétés) puis se poursuivront par la réfection de la chaussée pendant laquelle la circulation sera rendue chaque fin de journée avec des adaptations de circulation à prévoir pendant la journée. Une période de 4 jours de fermeture complète est à prévoir semaine 36 avec la présence d’engins lourds à chaque extrémité du chemin.

- Courrier aux riverains du 24 août 2023

Mercredi 6 septembre 2023 :

Ce mercredi, la couche de roulement en enrobé a été posée. Compte tenu des fortes chaleurs, la ville est contrainte de fermer la portion de voie concernée le mercredi 6 septembre, jusqu’au jeudi 7 septembre au matin, afin de permettre au goudron de sécher. Ainsi, aucun véhicule ne peut circuler entre l’avenue Gambetta et le n°65 chemin de la Butte de la Bergère.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Cet article sera régulièrement mis à jour, avec les informations relatives à ces travaux.

▶ Documents